



DÉLIBÉRATION N° 07/2018 du 13 février 2018

acceptant le principe de l'opération intitulée «Acquisition d'un camion à benne basculante de 9 m³ pour la commune de Huahine», approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays.

En sa séance du 13 février 2018 à 09 heures, convoquée par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. Ronald CHEOU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

Considérant le planning prévisionnel de livraison et récupération de matériels communaux mis à disposition et/ou mis en location pour l'année en cours ;

Considérant le volume des matériaux à réceptionner au quai de Fare et à entreposer au PAM en vue des différents chantiers de la commune ;

Considérant la programmation des différents chantiers communaux et les besoins accrus en matière de transport de matériaux de construction, avec, pour corolaire, la nécessité d'approvisionner régulièrement et en continu lesdits chantiers (en cours et à venir) :

- Rénovation de l'école de Tefarerii,
- Reconstruction et mise aux normes de l'école élémentaire de Maeva-Faie,
- Extension de l'hôtel de ville de Fare,
- Construction du centre nautique de Vaitotia,
- Station de compostage de déchets verts,
- Aménagement du site des anguilles de Faie,
- Aménagement du parc de loisirs Marara à Fare...

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Le conseil municipal approuve le principe de l'opération intitulée et numérotée comme suit :

| N° Opération | Libellé |
|--------------|--|
| 807 | Acquisition d'un camion de 9 m ³ pour la commune de Huahine |

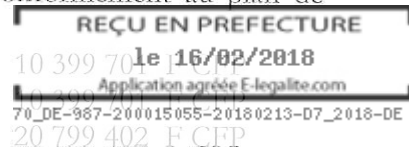
Article 2 : Le dossier technique de l'opération présentée à l'article 1^{er} est approuvé.

Article 3 : La commune de Huahine sollicite le concours financier du Pays conformément au plan de financement suivant :

Pays (50 %)

Commune (50 %)

Montant TTC de l'opération



Article 4 : Le Maire est autorisé à signer la convention d'aide financière du Pays ainsi que tout avenant subséquent.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

25 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (maire), Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE (1er adjoint au maire), Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (2è adjoint au maire), M. Antonio MALATESTE (Maire délégué de FAIE), M. Bruno TAAROAMEA, M. Georges TUIHANI, Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6è adjoint au maire), M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire), Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8è djoint au maire), Mme Camille FAATAUIRA, M. Gaston LEMAIRE, Mme Nicole PAU EPSE ROURA (mairie délégué de FITII), M. Claude CHONG (mairie délégué de Haapu), M. Richard MAITERAI (mairie délégué de Maeva), M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (mairie délégué de Maroe), M. Eugène TUIHANI (mairie délégué de Parea), M. Grégoire TUMARAE (mairie délégué de Tefarerii), M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA EPSE BUARD (conseiller municipal de Fitiï), M. Erick FANIU (Conseiller municipal de FARE), Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare), Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (conseiller municipal de Maeva), M. Ronald CHEOU (conseiller municipal de Maeva), M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva)

3 membres ont donné pouvoir :

M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitiï) donne pouvoir à Mme Moeata TAEREA, M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitiï) donne pouvoir à Mme Nicole PAU EPSE ROURA, M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu) donne pouvoir à M. Claude CHONG

1 membre est absent : M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitiï)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

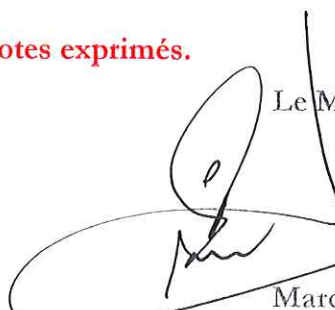
Exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,


Marcelin LISAN

